

INFORMATIONS SUR LA SURVEILLANCE DES ASSURANCES (Art. 45 LSA)

Niveau au 01.01.2020

Arbenz + Partner AG (dénommée ci-après A+P) est un courtier en assurances non lié (N° d'enr. :10557) et a conclu des contrats de collaboration avec les sociétés suivantes:

AIG Europe Limited	Futura Vorsorge	Previs Vorsorge
Allianz Global	Gastro social	Profond/Vorsorgeeinrichtung
Allianz Suisse/CAP	Gemini Sammelstiftung	PROMEA
ALSA Pensionskasse	Generali/Fortuna	Prosperita
April Internationale	Groupe Mutuel	Revor Sammelstiftung
ArgoGlobal	GVB	RMS Risk Management Service
ASGA Pensionskasse	HDI	Scor Global Life
Atradius Credit Insurance	Helsana	Solida
AXA/ ARAG/ ART/ XL	Helvetia	Stiftung Abendrot
Basler Versicherung	innova Versicherungen	SUVA
Chubb	Integral Stiftung	SWICA
Coface	International Health Insurance	Swisscanto
CONVITUS Personalvorsorge	Liberty Mutual Europe Ltd.	Swisscanto Flex
Coop Rechtsschutz	Mannheimer Versicherung	Swiss Life
CSS	Nest Sammelstiftung	Sympany
DAS	ÖKK	TSM/AutoMate
Dextra Rechtsschutz	Paul Frank	UNIS AG
Die Mobiliar/Protekta	PAX	Valitas Sammelstiftung
ElipsLife	PensExpert/PensFlex	Vaudoise
Emmental Versicherung	pensionskasse pro	Visana
ERGO	Pensionskasse SHP	Vorsorge Gärtner und Floristen
Euler Hermes	PK-AETAS	VZ BVG Sammelstiftung
Europäische Reiseversicherung	PKG Pensionskasse	Zürich/Orion
Fondation BCV deuxième pilier	PK Mobil	

A+P collabore avec les sociétés mentionnées ci-dessus, chaque fois en fonction des besoins d'assurances du client, toutes branches d'assurance confondues. A+P est rémunérée par les assureurs en percevant les courtages usuels.

A+P travaille à la demande de ses clients, en fournissant les prestations de services convenues dans le mandat de courtage. La responsabilité des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis par le responsable de mandat en rapport avec l'activité de courtier est assumée par la société A+P.

Les données personnelles ne sont enregistrées par le responsable de mandat que dans la mesure où elles sont requises dans le cadre de la fourniture des prestations de service convenues dans le mandat de courtage. A+P s'engage à prendre toutes dispositions utiles pour respecter les dispositions légales déterminantes en matière de protection des données. Les données sont traitées de manière absolument confidentielle. En règle générale, les données personnelles sont conservées électroniquement et/ou sous forme papier. En même temps, l'ensemble des indications données par le client n'est retransmis à des tiers qu'avec l'assentiment exprès du client.